



Conditions particulières d'accès à l'obtention d'une copie numérique d'une donnée géographique numérique du Service public de Wallonie – Type D1

(Version 1.1 du 03 août 2016)

Toute question relative au présent document est à envoyer à :
SPW – Département de la Géomatique - Direction de l'Intégration des géodonnées
Chaussée de Charleroi, 83 bis, 5000 Namur OU helpdesk.carto@spw.wallonie.be

Synthèse

Les Conditions générales d'accès s'appliquent sous réserve des Conditions particulières d'accès prévues par le Gestionnaire de la Donnée.

Les conditions d'accès à l'obtention d'une copie numérique d'une donnée géographique numériques du Service public de Wallonie – Type D1 peuvent être synthétisées comme suit :

La Donnée est-elle accessible...	Conditions d'accès
...par toute personne physique ou morale ?	Non (le Gestionnaire de la Donnée a modifié les Conditions générales d'accès suivant l'art. 1 §1 ci-dessous)
...pour une durée indéterminée ?	Non (le Gestionnaire de la Donnée a modifié les Conditions générales d'accès suivant l'art. 1 §2 ci-dessous)
...gratuitement ?	Oui
...sur l'entièreté du territoire qu'elles couvrent ?	Non (le Gestionnaire de la Donnée a modifié les Conditions générales d'accès suivant l'art. 1 §3 ci-dessous)
...pour toute finalité ?	Non (le Gestionnaire de la Donnée a modifié les Conditions générales d'accès suivant l'art. 1 §4 ci-dessous)

Article 1. Modifications des Conditions générales d'accès

Les Conditions générales d'accès¹, référencées dans la Fiche descriptive de la Donnée, s'appliquent.

Cependant, ces conditions sont restreintes ou étendues par les Conditions particulières d'accès présentées ci-dessous.

¹ <http://geoportail.wallonie.be/files/documents/ConditionsSPW/DataSPW-CGA.pdf>

§1. La Donnée n'est pas toujours accessible pour toute personne physique:

La Donnée n'est accessible que :

- Pour les services publics (commune, province, communautés et régions belges, fédéral, Intercommunale, police, services d'incendie, OIP, et leurs équivalents étrangers) et les soumissionnaires ou adjudicataires dans le cadre d'un marché public lancé par les services publics susmentionnés ;
- Pour l'enseignement et la recherche académique sans but lucratif

§2. La Donnée n'est pas toujours accessible pour une durée indéterminée :

La Donnée n'est accessible que pendant la durée du projet ou de la mission convenue entre l'Utilisateur et le Gestionnaire de la Donnée et telle que reprise dans la Licence d'utilisation.

§3. La Donnée n'est pas toujours accessible sur l'entièreté du territoire qu'elle couvre :

La Donnée n'est distribuée que sur l'étendue de la zone d'intérêt du projet ou de la mission convenue entre l'Utilisateur et le Gestionnaire de la Donnée et telle que reprise dans la Licence d'utilisation.

§4. La Donnée n'est pas toujours accessible pour toute finalité :

La Donnée n'est accessible que pour la finalité du projet ou de la mission convenue entre l'Utilisateur et le Gestionnaire de la Donnée et telle que reprise dans la Licence d'utilisation.